

ÉLECTIONS 2019 DES MEMBRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

AVIS AUX ÉLECTEURS INDIVIDUELS

Consultation des listes électorales

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture des Landes sont à la disposition du public pour consultation jusqu'au **15 octobre 2018**. Ces listes ne sont pas communicables ; il ne peut en être délivré copie, quel que soit le support.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, pour **réception le 15 octobre 2018 au plus tard** à :

Préfecture des Landes
Secrétariat de la commission d'établissement
des listes électorales de la Chambre d'agriculture
BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN CEDEX

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.landes.gouv.fr
(Elections et citoyenneté/ Elections professionnelles/ Elections Chambres d'agriculture)